



Marie-France Voisine, M.Sc. Inf. IPSPL

Infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne

- Professionnelle de la santé titulaire d'une maîtrise et d'un diplôme de 2^e cycle universitaire.
- Possède plusieurs années d'expérience comme infirmière.
- Elle réalise des activités médicales, auprès d'une clientèle de tout âge, en partenariat avec des médecins de famille.
- En collaborant avec tous les professionnels de l'équipe, elle permet d'augmenter l'accès aux soins de santé tout en offrant une prise en charge globale de la santé des usagers.

Elle peut :



Prescrire des examens diagnostiques

(p. ex. : examens de radiologie, prélèvements sanguins, etc.)



Prescrire des médicaments

(p. ex. : antibiotiques, anti-inflammatoires, antihistaminiques, etc.)



Prescrire des traitements médicaux

(p. ex. : cryothérapie, lavages d'oreilles, etc.)



Utiliser des techniques diagnostiques

(p. ex. : examen gynécologique, cytologie, etc.)



Utiliser des techniques ou appliquer des traitements médicaux

(p. ex. : soins de plaies, infiltrations, etc.)

Pour quelles raisons pourriez-vous être suivi par une IPSPL?

- **Problèmes de santé courants**
(p. ex. : blessures mineures, infections urinaires, infections des voies respiratoires, etc.)
- **Maladies chroniques**
(p. ex. : asthme, diabète, ostéoporose, maladies cardiovasculaires, hypothyroïdie, etc.)
- **Examens médicaux périodiques**
(p. ex. : dépistage des maladies : selon l'âge et les facteurs de risques, etc.)

Pour de plus amples informations, consultez : oiiq.org , aipsq.com et cmq.org

Référence : OIIQ, & CMQ. (2019). Lignes directrices : pratique clinique de l'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne.
Inspiré des dépliants suivants : MSSS. (2017) Infirmier praticien spécialisé en première ligne.
CSSS Champlain-Charles-Le Moyne (2012). L'infirmière praticienne spécialisée en première ligne (IPS-PL).